

Égalité

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023 AVISLIR_RG

Avis d'impôt établi en 2024

2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP QUIMPERLE SAID QUIMPERLE 3 RUE DU POULIGOUDU 29391 QUIMPERLE CEDEX

VINCENT QUENTIN
OU VINCENT TINGTING
104 RUE DE LA GARE
29380 BANNALEC

Vos références

 Numéro fiscal :
 30 13 132 462 011

 Déclarant 1 (C) :
 30 13 132 462 011

 Déclarant 2 (C) :
 30 34 494 053 269

 Référence de l'avis :
 24 29 A305733 68

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

104 RUE DE LA GARE

29380 BANNALEC

Numéro FIP : 290 06 75 6479038789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service: 29213

Somme qui vous est remboursée

982,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP QUIMPERLE SAID QUIMPERLE 3 RUE DU POULIGOUDU CS 40133 29391 QUIMPERLE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024 sur le compte bancaire suivant :

FR76 1290 6000 425X XXXX XXX5 432 Identifiant de la banque : AGRIFRPP829

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 40 874 Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2024

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023

N°fiscal: 30 13 132 462 011 Feuillet n°: 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : VINCENT

situation du foyer cas particulier		enfants majeurs célibataires	enfants	s mariés F	ersonnes recueillies handicapées	
M					-	
RÉSIDENCE E	EXCLUSIVE	RÉSID	ENCE ALTERNÉE		NOMBRE	
enfants mineurs ou dont enfants handicapés handicapés		enfants mineurs o handicapés	u dont e	nfants icapés	DE PARTS	
					2,00	
MPOT SUR LE REVENU étail des revenus alaires		Déclar. 1 30115	Déclar. 2 12882		Tot	
Autres revenus imposables		0 30115 - 4473	621 0 13503 - 1652			
Revenus perçus par le foyer fiscal Revenus fonciers nets		25642	11851		3749	
evenu brut global SG déductible					419	
HARGES DEDUCTIBLE		<u>L</u> 10	Montant déclaré 3500	Montan retenu 3500		
otal des charges déduit evenu imposable evenus au taux forfaitaire		Taux	12,8%	Montan	- 350 3830	
npôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ écote					17: - 6:	
MPOT NET	_					
otal de l'impôt sur le reve	nu net				10	
RELEVEMENTS SOCIA	UX					
étail des revenus evenus fonciers nets ⁴⁵ ASE IMPOSABLEaux de l'imposition lontant de l'imposition			CSG - CRDS 4451 4451 9,70% 432	PREL SOL 4451 4451 7,50% 334		
otal des prélèvements s	- sociaux nets				70	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine 49 pris en compte

Pour information :

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal: 30 13 132 462 011 Feuillet n°: 2 / 3

14 110001 : 00 10 102 102 011				
>>> Suite de votre avis				
pour l'imposition des revenus perçus en 2024				303
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 20	 023 ·			
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ : Retenue à la source prélevée en 2023 par vos vers Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte banc				1076 - 1561 - 267
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :				- 752
PRELEVEMENTS SOCIAUX			CCC CDDC	DEOL
Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ : Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte banc Prélèvements sociaux à 17,2% nets :	aire :		CSG-CRDS 432 - 562 - 130	PSOL 334 - 434 - 100
Solde des prélèvements sociaux 2023 53:				- 230
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVI QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST		E MONTANT		982
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VO	OUS N'AVEZ AUCI	JNE DEMARCHE	A FAIRE.	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				40874
Informations indiquées pour mémoire RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec (CSG déductible 19			1
Revenus exonérés Heures supplémentaires et jours RTT Heures supplémentaires et jours RTT	Déclarés Nets	Déclar. 1 2492 2492	Déclar. 2 20 20	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de	\			
Plafond total de 2022	· .	Déclar. 1 16394	Déclar. 2 16394	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 Plafond non utilisé pour les revenus de 2022 Plafond non utilisé pour les revenus de 2023 Plafond calculé sur les revenus de 2023		4114 + 4114 + 4114 + 4399	4114 + 4114 + 4114 + 4399	
Plafond pour les cotisations versées en 2024		= 16741	= 16741	
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024	·			
Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations				

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2023 Avis d'impôt établi en 2024 N°fiscal: 30 13 132 462 011 Feuillet n°: 3 / 3 >>> Suite de votre avis rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401 **AUTRES INFORMATIONS** Taux moyen d'imposition..... 2,80% Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire. Taux marginal d'imposition..... 11,00% Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.